



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

A l'attention de Madame Nicole BELLOUBET
Garde des Sceaux
13 place Vendôme
75001 - Paris

Reims, le 4 juillet 2018

Madame la Garde des Sceaux,

Faisant suite à nos courriers de septembre 2017 et de février 2018, nous souhaitons à nouveau attirer votre attention sur la situation de la Cour d'Appel située à Reims.

Alors que nous sommes toujours en attente de connaître vos intentions quant à la carte judiciaire, nous apprenons que le contentieux d'appel de la sécurité sociale et de l'incapacité des tribunaux de Reims, Châlons-en-Champagne, Troyes et Charleville-Mézières, actuellement du ressort de la Cour d'Appel de Reims, serait transféré à la Cour d'Appel de Nancy.

Nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes concernant cette décision qui nous éloignerait considérablement d'une justice de proximité, et pourrait conduire à un renoncement des 1,4 million de justiciables champardennais à exercer leurs droits, du fait du transfert du contentieux vers une Cour d'Appel très éloignée et difficilement accessible par les Champardennais, en particulier les Aubeois ou les Ardennais. Elle traduirait aussi une première perte de compétences de la Cour d'Appel de Reims.

Nous nous permettons d'insister, comme vous le savez, sur la qualité de la justice actuellement rendue par la Cour d'Appel de Reims, qui par son positionnement géographique déjà rappelé, permet une bonne gestion des flux et en conséquence, une justice réactive et performante. En effet, le délai de traitement d'un dossier de la chambre sociale de Cour d'Appel de Reims est inférieur à la moyenne nationale, avec un délai d'environ 10,3 mois alors que la moyenne nationale est de 13,3 mois.

Par ailleurs, au regard de ces délais très satisfaisants, la Cour d'Appel de Reims pourrait connaître, pour partie, le contentieux d'appel du département de la Seine et Marne. En effet, les Cours d'Appel d'Ile de France, en raison du volume de leurs dossiers ainsi que les délais qu'ils entraînent, causent de sévères dysfonctionnements dans l'exercice de la justice. Utiliser la Cour d'Appel de Reims aux fins de cour de délestage pourrait être une piste de réforme à étudier.

Nous vous demandons au vu de ces éléments de bien vouloir réexaminer votre décision et bien vouloir nous accorder une audience afin de connaître les éléments qui ont motivé ce choix et envisager l'avenir de la Cour d'appel de Reims.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Garde des Sceaux, en l'assurance de notre plus haute considération.



Valérie Beauvais
Députée



Aina Kuric
Députée



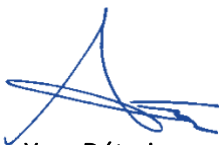
Lise Magnier
Députée



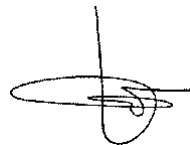
Charles de Courson
Député



Éric Girardin
Député



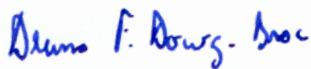
Yves Détraigne
Sénateur



Françoise Férat
Sénatrice



René Paul Savary
Sénateur



Bruno Bourg-Broc
Président de Châlons Agglo



Franck Leroy
Maire d'Épernay, Président
d'Épernay Agglo Champagne



Catherine Vautrin
Présidente du Grand Reims



Benoist Apparu
Maire de Châlons-en-
Champagne



Christian Bruyen
Président du Conseil
Départemental de la Marne



Arnaud Robinet
Maire de Reims



Jean-Paul Pageau
Président de la CCI